

Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) relatif au projet d'élaboration du Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) PUTDAEL sur la commune de Woluwe-Saint-Pierre

PV et déclaration de clôture du RIE du 10 mars 2023.

1. Historique

En séance du 04.12.2020, le Collège des Bourgmestre et Échevins décide d'attribuer le marché relatif à l'élaboration d'un Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) de Putdael à la S.A.R.L. ROOSE PEETERS ARCHITECTS +U ;

En séance du 27.04.2021, le Conseil communal décide :

1. d'approuver l'ouverture d'une procédure d'adoption d'un Plan Particulier d'Affectation du Sol "Putdael" accompagné d'un Rapport sur les Incidences Environnementales (R.I.E.) pour le périmètre délimité par l'avenue de Tervueren, l'avenue Colonel Daumerie, le chemin de Putdael, la drève d'Aleyde de Brabant, l'avenue Marquis de Villalobar et l'avenue Général Baron Empain ;
2. de solliciter, en application de l'article 44, § 1^{er} du Co.B.A.T., l'avis préalable de Perspective.brussels et de Bruxelles Environnement sur l'opportunité d'adopter un Plan Particulier d'Affectation du Sol accompagné d'un Rapport sur les Incidences Environnementales (R.I.E.) ;

En séance du 06.05.2021, le Collège des Bourgmestre et Échevins décide de solliciter, en application de l'article 44, § 1^{er} à § 3 du Co.B.A.T., l'avis préalable de Perspective.brussels et de Bruxelles Environnement sur l'opportunité d'adopter un Plan Particulier d'Affectation du Sol accompagné d'un Rapport sur les Incidences Environnementales (R.I.E.) ;

Le courrier de Bruxelles Environnement du 24.06.2021 confirme la nécessité de réaliser un Rapport sur les Incidences Environnementales dans le cadre de la réalisation du nouveau P.P.A.S. « Putdael » ;

Le courrier de Perspective.brussels du 12.07.2021 considère favorablement les intentions de la Commune de Woluwe-Saint-Pierre d'élaborer le P.P.A.S. « Putdael » lequel entend préserver et renforcer les qualités du quartier tout en respectant les plans et règlements en vigueur ;

Le CoBAT (art. 46 et 47) et l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 04.07.2019 détermine la composition et les règles de fonctionnement du Comité d'accompagnement chargé du suivi du RIE du PPAS Putdael.

Le CA s'est réuni à de nombreuses reprises entre 2021 et 2023 pour suivre l'élaboration du projet de PPAS Putdael et de son RIE.

2. Déroulement de l'élaboration du RIE

Le Comité d'accompagnement est constitué en tant que membres effectifs par (Cobat, art. 46 §1^{er}) :

- Perspective.brussels (Christine CALIOUW),
- Bruxelles Environnement (Marie FOSSET/Pierre SERVAIS),
- Urban.brussels / Direction de l'Urbanisme (Hicham FAKCHICH/ Benjamin-Nathanian LEMMENS),
- Urban.brussels / Direction du Patrimoine Culturel (Coralie SMETS),
- La Commune de Woluwe-Saint-Pierre (Muriel CHAMPENOIS, Nicolas GDALEWITCH),

La Commune ayant assuré la présidence et le secrétariat tel que l'AGRBC du 04/07/2019 relatif au Comité d'accompagnement des PPAS le prévoit en son article 3.

Le Comité d'accompagnement s'est réuni les :

- 14.12.2021,
- 21.03.2022,
- 10.05.2022,
- 20.06.2022,
- 18.10.2022,
- 13.12.2022 ;

Ces travaux ont permis l'élaboration du projet de Plan Particulier d'Affectation du Sol (prescriptions graphiques et littérales) et de son Rapport sur les Incidences Environnementales ;

Le 08.02.2023, le projet de Plan Particulier d'Affectation du Sol et le projet de rapport final sur les Incidences Environnementales ont été envoyés aux membres par courrier (par mail le 01/02/2023).

Ces documents ont été analysés par les membres du CA en vue de la réunion du 10 mars 2023 et la clôture du RIE est prononcée le 10 mars 2023.

3. Déclaration de clôture

En date du 18.01.2023, le Collège des Bourgmestre et Echevins (CBE) décide de demander l'avis au CA conformément à l'article 47 du CoBAT.

Selon l'AGRBC du 04.07.2019 relatif à la composition et au fonctionnement du CA du RIE, le Comité siège valablement si la moitié au moins des membres effectifs est présente.

Faisant suite à la réunion du Comité d'accompagnement du 10 mars 2023, les membres soussignés de ce Comité déclarent la clôture du Rapport sur les Incidences Environnementales sous rubrique moyennant les corrections détaillées au point 5 à apporter aux documents suivants :

Plan Particulier d'Affectation du Sol

- Cahier séparé
- Prescriptions littérales

Projet de plans :

- Localisation
- Situation existante de droit
- Situation existante de fait
- PPAS

Rapport sur les Incidences Environnementales du PPAS Putdael

- Chapitre 1 : Introduction (suivi des réunions)
- Chapitre 2 : Justification et description du RIE « Putdael », de ses objectifs
- Chapitre 3 : Analyse de la situation existante par domaine
- Chapitre 4 : Programmation
- Chapitre 5 : Spatialisation
- Chapitre 6 : Recommandations sur les prescriptions littérales
- Chapitre 7 : Mesures envisagées pour assurer le suivi et la mise en œuvre du RIE
- Chapitre 8 : Résumé non-technique/RNT
- Annexe 1 : Permis d'urbanisme à l'instruction
- Annexe 2 : Analyse de la situation existante : la Mobilité (circulation, stationnement)
- Annexe 3 : Relevé de la Faune

4. Remarques du Comité

BE signale que le PPAS manque encore à leurs yeux de certaines ambitions environnementales. Ces éléments pourront toutefois être discutés de manière constructive dans la suite de la procédure (avis d'instance, commission de concertation, etc.) et ne s'oppose donc pas à clôturer ici le travail du Comité d'accompagnement.

Avant mise à l'enquête publique, les corrections suivantes doivent être apportées aux documents suivants :

Plan Particulier d'Affectation du Sol

- Cahier séparé
 - Améliorer la lisibilité des cartes (épaisseur des périmètres),
 - Légendes à compléter.
- Prescriptions littérales
 - I. Prescriptions générales : 5

Dissocier les zones de cours et jardins (2^{ème} paragraphe) du reste de la prescription

- II. Zones constructibles :
 - B. Zone de construction en ordre ouvert située en intérieur des zones de cours et jardins : 1. Affectation :

Ajouter la phrase suivante à la fin du 1^{er} paragraphe « dans le cas de démolition, reconstruction portant sur des bâtiments situés en intérieur d'îlot, il y a lieu de privilégier la construction à front de voirie.

- **Projet de plans :**

Quelques modifications graphiques mineures seront apportées afin d'améliorer la lecture des plans.

- Rédaction d'une note précisant que les recommandations ont été intégrées dans les prescriptions ou justification de celles qui ne l'auraient pas été.

Rapport sur les Incidences Environnementales du PPAS Putdael

- Mise à jour de l'introduction et du texte en ce qui concerne les derniers plans et règlements pertinents en vigueur (exemple : Good Move).
- Création d'une rubrique supplémentaire intitulée « difficultés rencontrées » pour clarifier ce qui n'a pas été fait et fournir une motivation (exemple : inventaire de la faune et de la flore, majorité des espaces verts situés sur les parcelles privées).

La liste des communes de la Région de Bruxelles-Capitale concernées par les incidences de l'aménagement projeté et dans lesquelles doit se dérouler l'enquête publique est arrêtée comme suit : la commune de Woluwe-Saint-Pierre et la commune d'Auderghem.

L'avis des administrations et instances sera sollicité conformément au CoBAT (e.a. article 48, §3) et à ses arrêtés d'exécution (e.a. Arrêté du 04.07.2019) : Perspective.brussels, BE, Urban DU et DPC, Bruxelles Mobilité.

5. Suite de la procédure

Les membres du Comité chargent la Commune de notifier la décision du Comité à la Commune de Woluwe-Saint-Pierre.

A l'occasion de cette clôture d'étude, la Présidence tient à remercier vivement tous les partenaires qui ont œuvré avec assiduité pour que cette étude constitue le meilleur outil possible d'aide à la décision et d'information du public. Outre le Chargé d'étude, elle remercie donc les membres du Comité d'accompagnement pour leur longue implication dans cette étude, leur collaboration active et efficace et l'excellente ambiance de travail qui a régné au sein du Comité.

Bruxelles, le 10 mars 2023.

Les membres effectifs présents du Comité d'accompagnement :

Commune de Woluwe-Saint-Pierre

Muriel CHAMPENOIS / Nicolas GDALEWITCH

Bruxelles Environnement

Pierre SERVAIS

Perspective.brussels

Christine CALIOUW

Urban.brussels

Benjamin-Nathanian LEMMENS